

# **RENTREE 2021**

## **Application des droits d'inscription différenciés**

## Sont concernés :

- les étudiants de nationalité extra-communautaire (hors Europe)
- s'inscrivant en étude d'ingénieur, de paysage et/ou de master.

## Ne sont pas concernés :

- les étudiants de nationalité européenne,
- Les étudiants de nationalité extra-communautaire, inscrits à l'INSA, de manière continue, avant 2019,
- les étudiants sous statut apprentis,
- les étudiants bénéficiant d'un contrat pro,
- les doctorants.

# Les étudiants hors coopération internationale

## Le principe

Un étudiant de nationalité non européenne s'inscrivant à l'INSA Centre Val de Loire en 2021, hors coopération internationale, devra s'acquitter :

- de 2770 euros, en 1<sup>ère</sup> et en 2<sup>e</sup> année,
- de 3770 euros, en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup> année ou en master.

C'est une réglementation nationale qui est pleinement mise en place en 2021.

# Les étudiants hors coopération internationale

## Les exceptions

### 1 – les exonérations de droit :

- prévues par le décret instituant les droits différenciés,
- statut de réfugié politique,
- résidant fiscal en France ou rattaché à un foyer fiscal en France depuis au moins deux ans

# Les étudiants hors coopération internationale

## Les exceptions

### 2 – les exonérations adoptées par le Groupe INSA :

- **vous êtes ressortissant d'un des pays suivants** (bénéficiant de l'aide au développement) : *Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao (Laos), République Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sud-Soudan, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen et Zambie*

**Vous bénéficiez d'une exonération partielle pendant tout votre cursus** (sauf filière SIB).

- **vous êtes ressortissant d'un des quatre pays suivants** :  
Colombie, Liban, Tunisie et Vietnam

**Vous bénéficiez d'une exonération partielle lors de votre première inscription** (sauf filière SIB).

# Les étudiants hors coopération internationale

## Les exceptions

3 – les exonérations sur critères sociaux, valables pour tous les étudiants.

# Les étudiants en coopération internationale

Les étudiants en double  
diplôme

-

Dual degree students

Les étudiants de  
l'université de Hué

-

Vietnamese students from  
Hue University

Les étudiants boursiers  
Eiffel

-

Eiffel scholarship  
students

Les étudiants inscrits en  
SIB

-

Students from Bilingual  
Section

Les étudiants recrutés via  
le réseau N+i

-

Students from the N+i  
program

# Les étudiants en coopération internationale

Les étudiants en double diplôme / Dual degree students



De 0€ à 601€ en fonction de l'accord de coopération qui lie nos établissements / *From 0€ to 601€ according to the agreement*



# Les étudiants en coopération internationale

## Les étudiants de l'Université de Hué / Vietnamese students from Hue University



**1<sup>ère</sup> année à Hué en 2017/2018 : exemptés des droits d'inscription**  
*1st year at Hue in 2017/2018 : free from registration fees*



**1<sup>ère</sup> année à Hué en 2018/2019 : exemptés des droits d'inscription**  
*1st year at Hue in 2018/2019 : free from registration fees*



**1<sup>ère</sup> année à Hué en 2019/2020 : exemptés des droits d'inscription en 3A et 4A, puis 601€ en 5A**  
*1st year at Hue in 2019/2020 : free from registration fees in 3<sup>rd</sup> year and 4<sup>th</sup> year, then 601€ in 5<sup>th</sup> year*

# Les étudiants en coopération internationale

## Les étudiants inscrits en SIB en 2020-2021 / Students from Bilingual Section



**1<sup>ère</sup> année : 5 000€ / 1<sup>st</sup> year : 5 000€**



**Passage en 2A : 2 770€ / Move up into the 2<sup>nd</sup> year : 2 770€**

*(sauf les ressortissants des pays énumérés sur la diapositive 5)*



**Redoublement en SIB : 2 770€ / Repeating the bilingual section : 2 770€**

*(sauf les ressortissants des pays énumérés sur la diapositive 5)*



**Redoublement en filière classique : 2 770€ / Repeating the 1<sup>st</sup> year : 2 770€**

*(sauf les ressortissants des pays énumérés sur la diapositive 5)*

# Les étudiants en coopération internationale

## Les étudiants recrutés via le réseau N+i / Students from N+i program

➔ **1<sup>ère</sup> inscription en 2020/2021 : 2 000€ / 1st registration in 2020/2021 : 2 000€**

➔ **1<sup>ère</sup> inscription en 2021/2022 : 5 170€ / 1st registration in 2020/2021 : 5 170€**

## Les étudiants boursiers Eiffel / Eiffel scholarship students

➔ **Exonérés des droits d'inscription / Free from registration fees**

## Exonération sur critères sociaux

- Il faut déposer une demande et remplir un dossier précis,
- les critères d'exonération sont déterminés par le conseil d'administration,
- les demandes sont étudiées par la commission FSDIE, toutes les demandes ne sont pas acceptées,
- l'INSA ne peut pas exonérer plus de 10% de l'ensemble des étudiants inscrits et payant, soit 137 étudiants en 2020.

## Paiement des droits d'inscription

A la fin de la réinscription sur CORIANDRE, le paiement s'effectue :

- Par virement bancaire, en une seule fois
- Par prélèvement, en trois fois maximum selon un calendrier précis,
- Par carte bancaire, en une seule fois,
- Par chèque
- Jamais en espèces.

Aucune inscription ne sera validée tant que les droits d'inscription ne seront pas versés. L'exonération sur critères sociaux intervient après le paiement.

## Vos démarches administratives

La SMERRA vous propose une assistance personnalisée pour :

- ➔ le renouvellement de votre titre de séjour
- ➔ votre recherche de logement
- ➔ vos démarches auprès de la sécurité sociale
- ➔ vos démarches auprès de la CAF

3 webinaires à venir en juin, juillet et août

## Des questions ?

➔ [extracom2021@insa-cvl.fr](mailto:extracom2021@insa-cvl.fr)

➔ Foire aux Questions à venir sur l'ENT